



LE 8 MARS

Pour l'égalité

LE 17 MARS

Journée de grève
interprofessionnelle
pour les salaires
et les pensions



LE 12 MARS

Marche pour le climat



DES RÉFORMES "POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES" MAIS TOUJOURS EN LEUR SUPPRIMANT DES HEURES.	
RÉFORME DU COLLÈGE (RENTREE 2016)	- 162 h
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE (2019)	- 216 h
LYCÉE PROFESSIONNEL (2019)	- 294h - 380h



VITE UN PLAN D'URGENCE
POUR L'ÉCOLE

P.6

CLASSE EXCEPTIONNELLE,
DES MODIFICATIONS
IMPORTANTES

P.10

INTERVIEW
DE MICHAËL ATTALI

P.12

POUR CONVAINCRE,
IL FAUT ÊTRE CONVAINCU !

P.16

ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

HÉRITAGE :

Un candidat à la présidentielle a proposé que l'État récupère tout au-dessus de 12 millions d'héritage. Immédiatement, certaines voix se sont faites entendre pour dénoncer les difficultés que cela engendrerait pour les « victimes » de cette mesure, si celle-ci devait voir le jour. Le Conseil d'Analyse Économique (CAE) qui a travaillé ces questions nous explique « qu'au sein d'une cohorte, 50 % des individus auront hérité de moins de 70 000 €, et parmi ceux-là, une large fraction n'aura hérité d'aucun patrimoine. En revanche, moins de 10 % d'individus hériteront de plus de 500 000 €. Parmi eux, le top 1 % des héritiers d'une génération recevra en moyenne plus de 4,2 millions d'euros nets de droits et le top 0,1 % environ 13 millions d'euros ». Et l'on arrive ainsi au chiffre de ... 8 000 personnes ! On espère que nous ne les retrouverons pas aux Restos du Cœur...

RECHERCHE :

Le CNRS, Centre National de Recherche Scientifique, embauche à bac plus 13 à deux fois le SMIC. De la période 2010 à 2020 le CNRS a perdu 11 % de ses effectifs, soit environ 3 000 postes... Alors que l'Europe prévoyait d'arriver à 3 % du PIB (2 % privé et 1 % public) pour la recherche et développement, la France stagne à 2,5 % depuis 25 ans et nous sommes le seul grand pays scientifique dans ce cas ! Et encore, nous arrivons à 2,5 % pour 2020 car le PIB a baissé, nous étions à 2,2 % en 2019 !

Quant à la part de la Dépense Intérieure en Recherche et Développement (DIRD) du public, elle est passée sous la barre des 0,75 %, alors qu'elle dépassait les 0,85 % au début des années 1990...

Pourquoi n'avons-nous pas de vaccins français ? Une partie de la réponse est au-dessus.

NOMINATION :

Mark Sherringham a été nommé à la présidence du Conseil supérieur des programmes par le ministre d'Ibiza et de l'éducation nationale. Il faut noter les propos que Mark Sherringham a tenus. En effet, il nie la rupture républicaine et laïque qui a fondé notre école publique et lui préfère son héritage chrétien... Ou encore, il souhaite redéfinir la laïcité à l'aune de conceptions religieuses de l'éducation !

De plus, on ne peut que s'étonner du soutien de ce monsieur à une fondation dont la finalité est le développement des écoles privées hors contrat !

Alors que les associations et syndicats appellent au retour d'une instance indépendante, capable d'élaborer des programmes pérennes et de transcender les conflits idéologiques, le choix d'une personnalité si peu acquise aux valeurs essentielles de l'école publique et laïque relève d'un intolérable mépris et d'une ultime provocation. À l'évidence, le ministre déwoke à plein tube !



Manque d'activité physique : 95 % des adultes concernés !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 17 FÉVRIER 2022

AVIS DE L'ANSES

PUBLIÉ LE 17/2/2022

Le dernier rapport de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) met en lumière le manque d'activité physique dans la population française. Il complète l'avis rendu en 2020 sur le développement de la sédentarité des 11-17 ans. L'ANSES estime nécessaire des décisions des pouvoirs publics pour créer un environnement global favorable à la pratique physique.

Cet avis est une alerte qui doit être entendue. Dans toute la société et dès le plus jeune âge, l'EPS, la pratique physique et le sport doivent être renforcés. Ce ne sont pas des « mesurette » ou des « coups de communications » qui sont attendus mais un plan ambitieux.

L'affaiblissement de l'EPS dans le second degré (- 771 postes pour plus de 25 000 élèves depuis 2017, réduction des horaires en LP, remise en cause par manque de moyens dans les DHG de dispositifs tels que « soutien natation », « sections sportives », etc...) va à l'encontre des enjeux pour notre société.

C'est en ce sens, qu'avec des médecins, sportifs, chercheurs..., le SNEP-FSU a lancé un appel pour un « nouvel élan pour l'EPS et le sport » dans notre pays.

Nous appelons à le faire signer massivement pour que ces enjeux prennent toute leur place dans les débats à venir.



EN COMMUN, PRÉPARER L'AVENIR

Signez l'appel

Pour que chaque Français-e puisse avoir accès aux services publics dont il.elle a besoin ; pour que les agents publics aient les moyens de faire correctement leur travail ; pour imaginer les services publics qui nous permettront de relever les défis à venir : rejoignez le mouvement du Printemps des services publics !

Participez à l'enquête

Les services publics sont dans notre quotidien, à tous-tes. En quelques minutes, répondez à quelques questions sur votre vision et votre expérience des services publics.

Tous les renseignements sur : <https://printempsdesservicespublics.fr/>

/ SOMMAIRE /

News // 2

- Et pendant ce temps là
- Communiqué de Presse SNEP-FSU : avis de l'ANSES
- Le printemps des services publics : en commun, préparer l'avenir

Édito // 4

- Proposer... Pour transformer !
- Ne jamais se résigner
- Appel : un nouvel élan pour l'EPS et le Sport
- Élections : attention !



Action // 5-8

- 8 mars : journée internationale de lutte pour les droits des femmes
- Un printemps de lutte pour l'EPS et l'école ! Vite un plan d'urgence pour l'École !
- Enquête « Votre avis sur l'EPS » : 1^{er} point à la mi-mars



Corpo // 9-10

- Signature accord PSC : poursuivre l'action pour le 100 % Sécu !
- Décret temps partiel/HSA : jeu de dupes !
- Classe exceptionnelle : des modifications importantes !
- Inter 2022, résultats et recours

Péda // 11

- Enseignement de spécialité : élargissement à géométrie variable

Interview // 12

- Interview de Michaël ATTALI



Actualités // 13-15

- Sport Scolaire : évolution du contrat licences
- Équipements : le SNEP-FSU 93 mobilise les acteurs de l'EPS, du sport scolaire et du mouvement sportif
- Le vélo : « une arme d'émancipation massive et/ou en EPS, un enjeu scolaire vital »
- 26 janvier 2022 : jour du dépassement à l'université (JdD)
- Jeunesse et Sports avec l'Éducation Nationale : un an après le transfert
- Qui sont les fraudeurs ? Qui sont les menteurs ?

Corpo // 16

- Pour convaincre, il faut être convaincu !
- Marche pour le climat le 12 mars



APPEL : UN NOUVEL ÉLAN POUR L'EPS ET LE SPORT

A l'issue de son congrès national le SNEP-FSU a lancé un Appel, axé sur la revendication d'augmentation des horaires de l'EPS pour arriver à 4 heures hebdomadaires sur toute la scolarité.

Nous appelons les décideurs à :

- Renforcer les horaires de l'EPS, seul lieu de pratique physique, artistique et sportive, obligatoire pour tous et toutes, en les portant, dans un premier temps, à 4h par semaine sur toute la scolarité.
- Développer la pratique dans tout l'enseignement supérieur.
- Développer le service public du sport scolaire et universitaire.
- Prévoir un plan de construction et de rénovation d'équipements sportifs adaptés et écoresponsables pour un accès égal sur tout le territoire.
- Porter le budget du ministère des sports à 1% du budget de l'État pour une politique publique de véritable démocratisation.
- Redonner les moyens à la formation aux métiers du sport, notamment pour la filière STAPS, fortement demandée, qui est une des plus sous-encadrées de toute l'université.

Cette pétition est ouverte au grand public.

N'hésitez pas à le signer et faire signer le plus largement possible. Nous comptons sur vous !

<https://lesite.snefpsu.fr/agir/petitions/un-nouvel-elan-pour-les-et-le-sport/>

ÉLECTIONS : ATTENTION !

Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022.

Pour un certain nombre d'entre nous, ces dates tombent pendant les vacances scolaires.

C'est pourquoi, nous ne pouvons que vous encourager, dès maintenant, à établir une procuration pour que votre vote puisse s'exprimer.

Les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin 2022.

PROPOSER... POUR TRANSFORMER !

Le SNEP-FSU vise la transformation de l'existant pour l'améliorer, pour les élèves et les personnels. C'est pourquoi, il est force de proposition sur le métier (contenus, horaires, équipements, carrière, ...). Ces propositions pour construire un avenir meilleur appellent à être mises en place par les décideurs. Pour cela, il faut un rapport de force élevé qui passe par le nombre d'adhérents.

Pour renforcer l'efficacité du SNEP-FSU, proposons à nos collègues d'adhérer et de rejoindre notre outil syndical commun pour aller vers le « plus et mieux » d'École, d'EPS et de sport !

Édito

NE JAMAIS SE RÉSIGNER

Nous pouvons nous accorder sur 2 éléments aujourd'hui : le contexte est difficile et le sort réservé aux services publics ne peut que nous interroger et nous faire craindre leur lente disparition, faute d'investissements conséquents. Dans nos établissements, les suppressions massives de postes entraînent dans de nombreux endroits des pertes d'heures, notamment

celles qui permettaient encore de faire fonctionner quelques dispositifs comme pour l'enseignement de la natation avec un professeur supplémentaire, ou les sections sportives. Au lycée, nous ne pouvons que constater, comme nous l'avions annoncé, que la réforme impacte non seulement les heures, mais surtout l'emploi, les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves. C'est la réussite de toutes et tous nos élèves qui est en jeu. Moins il y a de moyens pour les services publics, plus les inégalités se creusent. Pour nous, en EPS, les textes du baccalauréat de 2019 ont fait la part belle aux rôles sociaux, renforçant les inégalités de classe, et ont accentué la perte de sens de l'EPS pour les élèves, comme pour les enseignants.

Mais l'actualité ne peut que renforcer l'idée que c'est ensemble que nous pouvons faire bouger les lignes : en moins d'un mois, J.M. Blanquer a été contraint de renouer le dialogue avec les organisations syndicales et, par exemple, de revenir sur l'enseignement des mathématiques au lycée au vu des récentes études.

Le fatalisme et la résignation n'ont jamais rien apporté de bon, l'obstination du SNEP-FSU sur l'enseignement de spécialité en est un exemple. C'est ensemble que nous obtenons et obtiendrons des avancées ! Ils sont fébriles, profitons-en. Les mobilisations pour les salaires, contre l'insuffisance des DHG seront déterminantes pour la suite.

Il n'y a pas de petite victoire, et se mobiliser tous et toutes ensemble est la solution !

✉ coralie.benech@snefpsu.net

Ce bulletin contient un encart sous forme de feuille A3 recto verso.

FEMMES essentiELLES, ÉGALITÉ pas optionnELLE !

Le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, les femmes se mobilisent partout dans le monde pour faire progresser leurs droits et les rendre effectifs. En France, l'année qui vient de s'écouler a été marquée par la pandémie et la gestion calamiteuse de la crise sanitaire par le gouvernement. Majoritaires dans les métiers à forte utilité sociale, les femmes ont été en première ligne de cette crise. Elles ont parfois payé de leur santé et ont durement souffert du confinement. La reconnaissance de leur engagement ne s'est pourtant pas traduite dans les actes.

Les remerciements ne suffisent pas, nous exigeons des mesures urgentes de revalorisation salariale et de carrière pour toutes les femmes, ce n'est pas aux femmes de payer la crise !

Assurer l'égalité salariale et professionnelle

Si quelques avancées ont pu être obtenues en matière de lutte contre les inégalités femmes/hommes grâce à la détermination syndicale, notamment de la FSU, et aux mobilisations autour de ces questions, les femmes sont toujours rémunérées 25 % de moins que les hommes en moyenne. Chaque jour, elles travaillent

gratuitement à partir de 15h40. Elles sont majoritaires parmi les bas salaires. Dans la Fonction Publique, elles représentent 62 % des 5,5 millions d'agent.es. La loi de transformation de la Fonction Publique a accentué leur précarité en permettant un recours accru aux contractuel.les. L'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit maintenant déboucher sur des mesures concrètes et s'accompagner des moyens humains et financiers nécessaires. La FSU demande la mise en place des mesures concrètes sur la rémunération des femmes.

Pour la FSU l'Égalité n'est pas un slogan mais une valeur qui doit se concrétiser.

Lutter contre toutes les violences sexistes et sexuelles

1 femme sur 3 déclare avoir été victime de harcèlement sexuel au travail. La lutte contre ces violences nécessite des droits supplémentaires mais aussi des moyens. Alors qu'elle devrait être une priorité, on ne peut que s'inquiéter du fait que les outils dédiés à la santé au travail risquent d'être amoindris (perte de missions des CHSCT en 2022). Elle passe aussi par la formation des professionnel.le.s, des représentant.e.s du personnel et par des campagnes de sensibilisation sur les lieux

de travail. La FSU exige que les axes 5 des plans d'action Égalité professionnelle soient financés à la hauteur des enjeux d'éradication de ces violences au travail et de l'accompagnement et la protection des victimes. Alors que près d'un.e français.e sur 10 a été victime d'inceste, le gouvernement doit aller au-delà des déclarations d'intention et modifier la loi pour offrir une véritable protection aux victimes. L'école jouant un rôle essentiel dans la détection de ces situations, la FSU revendique le renforcement et le développement de la formation et des moyens des équipes pluriprofessionnelles. Une campagne de sensibilisation à ces violences à destination des élèves doit être déployée et l'éducation à la santé, à la vie sexuelle et affective devenir enfin effective. Parce que l'Égalité n'est pas optionnELLE, le 8 mars prochain, la FSU appelle les personnels à se mobiliser et à participer aux actions organisées dans les territoires sous toutes ces formes (grève, rassemblements, manifestations, débrayage). 15H40 doit être un moment fort de ces mobilisations. Ensemble mobilisons-nous pour forcer ce gouvernement à prendre enfin des mesures ambitieuses et concrètes pour l'égalité professionnelle et contre les violences sexistes et sexuelles.



UN PRINTEMPS DE LUTTE POUR L'EPS ET L'ÉCOLE !

VITE UN PLAN D'URGENCE POUR L'ÉCOLE !

Les DHG sont arrivées dans les établissements et partout le « bilan Blanquer » pèse très lourd. Supprimer 7 840 emplois, alors que pour simplement maintenir le taux d'encadrement il aurait fallu en créer plus de 1 000, pour 20 000 élèves de plus, ne se fait pas sans répercussion. Explosion du nombre d'élèves par classe, du nombre d'HSA, organisation du « moins d'école » (réforme lycée, voie professionnelle, ...), baisse des moyens pour l'éducation « Prioritaire », casse de la formation des enseignants, en sont quelques conséquences. C'est à un « printemps des luttes » que nous appelons pour obtenir un plan d'urgence pour l'école publique.

Le service public craque, pas à cause du Covid, mais des suppressions d'emplois !

DES RÉFORMES "POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES" MAIS TOUJOURS EN LEUR SUPPRIMANT DES HEURES...

RÉFORME DU COLLÈGE (RENTRÉE 2016) **- 162 h**
 --> suppression pour tous les élèves d'au moins 162 heures d'enseignement sur la scolarité au collège. ([comparatif détaillé ici](#))

LYCÉE GNAL ET TECHNOLOGIQUE (2019) **- 216 h**
 --> suppression pour tous les lycéens d'au moins 216 heures d'enseignement sur le lycée: - 2h hebdo à chaque niveau : 26h30 au lieu de 28h30 en 2nde et 28h au lieu de 30h en 1ère et Terminale.

LYCÉE PROFESSIONNEL (2019) **- 294h - 380h**
 --> suppression de 294h (spécialités de la production) à 380h (spécialités des services) de formation sur le cursus. Dont - 95h pour les enseignements généraux avec - 11% en Français/H-G/Education civique, -16% en Maths/sciences et - 6,25% en EPS. ([comparatif détaillé ici](#))





ENQUÊTE « VOTRE AVIS SUR L'EPS » : 1^{ER} POINT À LA MI-MARS !

Avec plus de 35 000 réponses venant des établissements de toute la France et 6 000 réponses de parents, les enquêtes remontent massivement au SNEP-FSU. Nous félicitons déjà les collègues pour leur engagement dans cette initiative.

D'excellentes nouvelles, avant la 1^{ère} publication des résultats :

- Les élèves plébiscitent l'EPS, veulent pratiquer et apprendre !
- Les parents estiment que l'EPS est une discipline importante, voire essentielle dans la formation de leur enfant !
- Les équipes qui mettent en place les enquêtes dans leur établissement nous disent l'intérêt d'avoir une vision du ressenti des élèves sur l'EPS.

Les réponses confirment que l'EPS est une ma-



tière appréciée et fondamentale dans la formation des jeunes, ne nous privons pas de le dire « haut et fort » !

Un premier bilan sera réalisé à la mi-mars pour rappeler aux décideurs/candidats que les attentes sociales sont fortes concernant notre discipline. Nous ferons une première récupéra-

tion des résultats le **14 mars 2022**. Nous vous appelons à faire remonter un maximum de résultats d'ici là. Le nombre de réponses est un enjeu de taille.

Vous pourrez bien sûr utiliser l'enquête au-delà. Tous les outils sont sur le site !

✉ alain.decarlo@snefsu.net

Partout, les effectifs par classe débordent, il manque de personnels administratifs, de vie scolaire, de santé, de profs, ... Il faut agir et développer les luttes pour faire de l'École Publique un enjeu des années à venir et obtenir un collectif budgétaire pour l'éducation pour la rentrée 2022.

Pour l'EPS...

Sauvegarder les « + » en EPS !

Faute de moyens suffisants, nous sommes alertés par de nombreux établissements où des dispositifs sont menacés : 3 profs/2 classes en natation, CO ou pour d'autres activités, sections sportives plus subventionnées par des rectorats (Normandie), regroupements de sections en LP pour des groupes à 30 ou plus, ... Nous appelons la profession à l'action, dans un contexte où l'activité physique est essentielle, à se mobiliser pour qu'aucun dispositif ne disparaisse (il faudrait les renforcer !). Comment



imaginer un recul sur la natation dans la période ? (confinement ayant déjà annulé des séances et JOP 2024 ?).

Transformer les HSA en emplois et refuser les dégradations des conditions de travail !

Le déferlement de la vague des HSA l'an passé est la

conséquence de la volonté de supprimer 1 883 postes d'enseignant.es. Le ministère a décidé de « remplacer » ces postes par des HSA, ce qui a entraîné une augmentation très forte dans chaque établissement. Ces HSA détruisent l'emploi, alourdissent la charge de travail et vont

même parfois jusqu'à envoyer un collègue compléter son service dans un autre établissement entraînant stress, fatigue et trajets inutiles ! Nous appelons à agir pour transformer les HSA en heures postes partout où cela est nécessaire. C'est bien la logique éducative qui doit primer et non la politique du chiffre en dépit de toute réflexion.

Le SNEP-FSU appelle à amplifier la lutte contre les HSA dans les établissements (pétition, refus des missions non obligatoires : PP, etc.). Par ailleurs, parce que le métier de prof d'EPS rencontre plus de pénibilité que les autres matières (nombre d'accidents de service et maladies professionnelles, effectifs chargés⁽¹⁾, ...), il faut protéger notre santé. Ainsi, nous appelons les collègues qui estiment que l'imposition d'HS va impacter leur santé, à utiliser leur droit (certificat médical) et à contacter le SNEP-FSU pour agir collectivement, car l'administration ne semble pas se soucier de la santé des collègues et tentera par tous les moyens de les imposer !



La coordination en décharge : c'est possible !

Parce que l'administration fait tout pour alourdir notre charge de travail qui est déjà bien pleine (projets, PP, PSC1, cours, AS, CA, ...), nous rappelons que les textes permettent de demander la coordination des APSA en décharge de service. Si les rectorats ont tendance à refuser, il ne faut pas hésiter à le revendiquer et cela existe dans certains établissements.

Il faut faire respecter la coordination en EPS. Un « kit coordo » est disponible sur notre site internet, rubrique Agir/ Agir dans l'établissement/Coordos, indemnités, IMP

Pour toutes les disciplines...

Réduire les effectifs par classe

La réduction des effectifs par classe est une nécessité pour permettre un enseignement de qualité et faire réussir les élèves, notamment les plus en difficulté.



Créer un maximum de postes (en établissement et ZR) plutôt que dynamiser la formation !

Le pouvoir a décidé de supprimer encore 440 emplois à la rentrée 2022, mais les besoins persistent. C'est pourquoi, il sacrifie la formation initiale des enseignants. En 2022, les stagiaires (ayant

suivi le MEEF) seront affectés à temps plein et des étudiants de M2 (voire M1) en « stage » en responsabilité totale de classe et sous statut de « contractuel alternant ». Utiliser la formation pour pallier les besoins, quelle piètre idée de la formation des enseignants. Sans compter que des postes complets seront bloqués pour le mouvement des personnels !

Oui, il est possible d'obtenir des moyens pour l'éducation si les luttes se développent. Développons les actions partout et agissons collectivement pour une EPS et un Service Public d'Éducation de qualité !

✉ alain.decarlo@snepf-su.net

(1) le livret « santé, pénibilité, fins de carrières » du SNEP-FSU rappelle toutes les études qui montrent la pénibilité particulière de notre métier. A retrouver sur le site : [Ma carrière/ Santé-Pénibilité/ Pénibilité](http://Ma-carriere/Santé-Pénibilité/Pénibilité).



SIGNATURE ACCORD PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : POUR SUIVRE L'ACTION POUR LE 100% SÉCU !

Le projet d'accord sur la protection sociale complémentaire découle d'une ordonnance prise par le gouvernement, en application de la loi du 6 août 2019. Il s'inscrit dans la logique et le processus plus large de la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique, dont le SNEP et la FSU demandent l'abrogation.

Dans les faits, depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des agents actifs de la Fonction publique de l'Etat ont droit à un remboursement partiel forfaitaire de 15 euros bruts mensuels, pour leur cotisation à une assurance complémentaire en santé dont sont exclues les retraités. C'est la première étape d'une réforme qui devrait se mettre en place en 2025, en augmentant progressivement la part de l'état.

Le projet d'accord ne correspond pas à la revendication du SNEP-FSU et de la FSU sur le 100 % sécu et introduit une modification néo-libérale de la protection sociale : maintien de la rupture des solidarités, renforcement de la place des complémentaires tout en créant de nouvelles opportunités pour les sociétés d'assurance et obligation d'adhésion des agents au contrat choisi par l'employeur.

Mais les conséquences d'une absence d'accord majoritaire auraient renvoyé ipso facto à l'application d'un décret, se limitant aux modalités minimums d'application contenues dans le texte initial, préjudiciables à l'ensemble des agents.



L'activité des représentant.es du SNEP-FSU et de la FSU, lors des négociations, a permis de faire évoluer le texte initial dans un sens plus positif pour les agents, les ayants droits et les retraités : panier de prestation santé proche de l'offre de référence de la MGEN, disparition de la tarification à l'âge pour les actifs, plafonnement de cotisation pour les retraités,

introduction de mécanismes de solidarités actifs-retraités...

Le ministère a aussi accepté l'ouverture d'une deuxième phase de négociation sur la prévoyance sous-tendue à la signature de l'accord.

L'enjeu sera alors de peser pour le maintien du couplage de la protection complémentaire santé avec la prévoyance et de renforcer les droits statutaires, définir les garanties complémentaires et la participation financière des employeurs.

C'est au regard de ces analyses que le SNEP et la FSU se sont prononcés pour la signature de l'accord, sans que ceci n'implique un quelconque soutien au régime institué. Cette signature permettra, par ailleurs, de participer au comité de suivi interministériel et à la commission paritaire de notre ministère, afin de poursuivre l'activité syndicale pour porter nos mandats dans l'intérêt de l'ensemble des agents et défendre les perspectives revendicatives pour la protection sociale et la sécurité sociale. La bataille pour le 100 % Sécu reste plus que jamais d'actualité et nécessitera l'engagement de toutes et tous !

✉ sebastien.beorchia@snepfusu.net



DÉCRET TEMPS PARTIEL/HSA : JEU DE DUPES !

Le projet de décret ouvrant la possibilité d'attribuer des heures supplémentaires annuelles (HSA) aux personnels exerçant à temps partiel est paru au BO du 14 octobre 2021. Il précise que les collègues à temps partiel peuvent désormais effectuer « à leur demande, des heures complémentaires d'enseignement excédant les maxima des services résultant de la quotité de travail à temps partiel ».

Cette mesure vise avant tout à obtenir des personnels plus de flexibilité et constitue de fait, une remise en cause du droit à temps partiel.

Dans cette période de discussion autour des DHG dans les établissements, nombre de chefs d'établissements pourraient être tentés de proposer aux collègues un service comportant des heures au-delà de leur quotité de temps partiel. Certains rectorats allant jusqu'à proposer des adaptations de la quotité de temps partiel pour « faciliter » la prise d'HSA.

Ce serait alors la double peine, car la rémunération brute d'une heure inscrite au service est supérieure au taux de la première HSA dès la 4^{ème} échelon pour les agrégés, le 3^{ème} pour les profs d'EPS et les incidences pour le calcul de

la retraite non négligeables. En effet, la durée des services et bonifications est décomptée au prorata de la durée travaillée pour définir le montant de la pension, sauf dans le cas d'un temps partiel de droit pour élever un enfant de moins de trois ans, né ou accueilli à partir du 1^{er} janvier 2004.

Nous invitons les collègues en temps partiel qui seraient victimes de pression pour accepter des heures supplémentaires, à nous contacter pour les accompagner dans leurs démarches.

✉ polo.lemonnier@snepfusu.net

CLASSE EXCEPTIONNELLE : DES MODIFICATIONS IMPORTANTES !

Un décret modifiant les conditions d'accès à la classe exceptionnelle a été examiné en Comité Technique Ministériel le 26 janvier 2022.

Il apporte plusieurs modifications importantes :

1. La durée des fonctions et missions éligibles pour le premier vivier de la classe exceptionnelle, passe de 8 ans à 6 ans.
2. La répartition entre les deux viviers passe de 80 % des promotions pour le vivier 1, 20 % pour le vivier 2, à 70 % des promotions pour le vivier 1, 30 % pour le vivier 2.
3. Des nouvelles affectations sont prises en compte : conseiller en formation continue (CFC), enseignant exerçant en établissement pénitencier et centre éducatif fermé, enseignant dans les établissements bénéficiaires d'un contrat local d'accompagnement (CLA).

Le SNEP avec la FSU a fait remonter, lors de cette séance, l'ensemble des problématiques posées par les modes d'accès à la classe exceptionnelle.

Si le rééquilibrage entre vivier 1 et vivier 2 est une évolution positive, elle est largement insuffisante pour régler les problèmes actuels.

La réduction des durées des missions de 8 ans à 6 ans, si elle peut permettre de récupérer des collègues en fin de carrière, elle permettra à des collègues encore plus jeunes d'être promouvables. Le SNEP-FSU demande depuis plus de 6 mois des projections sur le nombre, de collègues concernés et les effectifs par tranche d'âge. Aucun élément ne nous a été apporté. Sur ce sujet, il faudra continuer les pressions sur les rectorats pour que ce soient bien les collègues les plus âgés qui profitent de cette promotion dans un grade contingenté.

Enfin, sur les nouvelles affectations, pourquoi celles-là et pas d'autres... ? Le ministère veut surtout des fonctions où il n'y a pas trop de collègues. Alors que certaines fonctions ou missions auraient pu être reconnues (TZR, exercice en EREA, prof principal...), le ministère reste sur une liste de missions très réduites et très génériques.

Le SNEP-FSU continuera d'agir pour que le plus de personnels puissent accéder à la classe exceptionnelle.

Ce décret devrait être publié prochainement, mais sûrement dans un calendrier qui repoussera encore une fois les opérations de promotion à la classe exceptionnelle en fin d'année scolaire, ce qui pose

problème pour les collègues retraits, notamment au 1^{er} septembre 2022.

N'hésitez pas à contacter vos commissaires paritaires pour tout renseignement !

✉ **Coralie Bénech et Benoit Chaisy**
Représentants SNEP-FSU au CTMEN



INTER 2022, RÉSULTATS ET RECOURS

Le 3 mars, les résultats des demandes de mutation Inter seront connus. Comme chaque année, il y aura des déçus et des satisfaits. Et surtout, compte tenu des dispositions issues de la loi Transformation de la Fonction Publique qui rendent opaques les opérations, beaucoup de doute et de suspicion sur le résultat. C'est pourquoi, nous appelons les demandeurs et demandeuses non satisfaites, à formuler un recours. A l'heure où nous écrivons ces lignes, le ministère ne nous a toujours pas consultés et n'a donc toujours pas arrêté la modalité de dépôt du recours. L'an dernier, dans le contexte sanitaire que nous subissons, celui-ci était entièrement dématérialisé. En tout état de cause, nous nous tenons à votre disposition pour vous assister dans cette démarche, comme nous le faisons chaque année. Bien sûr, le recours n'est pas l'assurance d'obtenir gain de cause. Mais les collègues premiers non entrants et disposant de bonifications familiales peuvent espérer une issue positive au recours. Il en va de même pour ceux et celles dont le barème retenu est erroné. Chaque année, nous obtenons qu'une petite dizaine de situations soient revues. C'est peu, et en même temps c'est une éclaircie pour celles et ceux qui obtiennent satisfaction.

Alors ne vous restreignez pas et formulez un recours. Vous disposez d'un délai de 2 mois après l'annonce des résultats le 3 mars pour le faire. **Adressez-nous un mail à mutation@snepfusu.net pour nous indiquer que vous souhaitez faire recours. Pour vous assister au mieux, nous vous invitons à nous communiquer une copie intégrale de votre demande accompagnée de la fiche de suivi que vous retrouverez en suivant ce lien : <https://lesite.snepfusu.fr/wp-content/uploads/2021/11/fiche-inter-2022.pdf>**

Vous pouvez compter sur notre expertise pour vous accompagner.

✉ polo.lemonnier@snepfusu.net



ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ (EPPCS) : ÉLARGISSEMENT À GÉOMÉTRIE VARIABLE

L'enseignement de spécialité mis en place à la rentrée 2021 dans 94 lycées n'avait pas vocation à être expérimental mais bien à se développer. Sans attendre la fin d'une première promotion, l'élargissement du nombre de lycée proposant l'enseignement de spécialité EPPCS se poursuit.

Cependant, ces ouvertures supplémentaires s'effectuent de manière très disparate entre les académies, tant au niveau du nombre de nouveau établissement que des critères du choix des lycées désignés. En l'absence de cadrage national, notamment celui de la recherche d'égalité d'accès à toutes et tous les élèves sur le territoire, l'opacité dans les décisions a été la règle. Avec 11 lycées supplémentaires sur Versailles (pour 3 en 2021), 10 à Lyon, 7 à Lille et Toulouse, 5 à Rennes,... les académies sans nouvelles ouvertures sont rares, parmi elles l'académie d'Aix, avec la ville de Marseille où à l'heure actuelle aucun lycée ne propose la spécialité !

Malgré la méthode employée et les écarts territoriaux contestés par le SNEP-FSU, ces lycées vont s'ajouter aux pionniers et donc, pour les élèves, la possibilité de pouvoir suivre cet enseignement augmente. De plus, cet élargissement va encore s'étendre, des académies n'ont pas encore fait remonter les ouvertures et certaines ont déjà mis en attente des lycées pour la rentrée 2023.

En 2021, 3 002 élèves, dont 31,5 % de Filles, avaient choisi cet enseignement.

À la rentrée 2022, avec un peu plus de 150 Lycées le proposant, ils seront plus nombreux à suivre cet enseignement en 1^{ère} (pour mémoire, 110 lycées proposaient l'enseignement de détermination).

De plus, une attention particulière devra être faite sur le suivi de la première cohorte d'élèves, notamment dans leur choix de continuer cette spécialité en Terminale.

La spécialité EPPCS, avec 10h d'enseignement (4h en 1^{ère} et 6h en Terminale) nécessite la création de postes d'enseignants d'EPS. Le Ministre Blanquer a annoncé à l'Assemblée Nationale le 25/10/21 la création de 20 postes supplémentaires. C'est insuffisant, mais il doit tenir sa promesse, car l'ouverture, hélas différée de cette spécialité, ne doit se faire avec les moyens horaires déjà existants dans les lycées et donc sur le « dos » des autres disciplines. En effet, malgré l'accord académique d'une ouverture, dans les DGH des lycées les vases communicants entre spécialité vont devoir se faire sous forte pression !!! C'est toute la « perversité » de cette réforme du lycée.

La vigilance reste donc de mise sur la mise en place de cette spécialité. Sur ce dossier, dans toutes ces dimensions, le SNEP-FSU accompagne les équipes et agit au niveau des institutions (Rectorat, Ministère, Comité de suivi de la réforme du lycée).

✉ sebastien.molenat@snepfsu.net

Dernière minute !

L'évaluation Terminale de l'enseignement de spécialité n'a pas été encore publiée au BO, alors que des sujets zéros sont déjà proposés sur le site Eduscol.



INTERVIEW MICHAËL ATTALI



Par Bruno CREMONESI

Michaël Attali est professeur à l'Université de Rennes 2 et dirige le laboratoire VIPS (Valeurs, Innovations, Politiques, Socialisations & Sports). Ses recherches visent à comprendre l'implantation sociale du sport. Depuis plusieurs années, il développe des travaux sur les effets des événements sportifs. Il a publié plusieurs articles sur le sujet et a dirigé un ouvrage intitulé *Héritage social d'un événement sportif - Enjeux contemporains et analyses scientifiques* aux Presses Universitaires de Rennes.

Bruno CREMONESI : Tu identifies 3 rôles qui sont souvent attribués aux grands événements sportifs qui relèvent plus du mythe que de la réalité. Peux-tu nous les présenter ?

Michaël ATTALI : Il faut d'abord insister sur la croyance en des effets magiques. Ils portent sur plusieurs aspects, lorsque l'on s'intéresse à son volet social, mais effectivement trois d'entre eux sont récurrents.

Le rôle de générateur dans le développement des activités physiques est le plus présent. L'événement créerait un élan qui conduirait la population à pratiquer. Le présupposé consiste à considérer qu'il suffirait d'être exposé aux exploits pour s'en inspirer et pratiquer. Une analyse de l'évolution des effectifs de licenciés permet de constater qu'il n'en est rien. Cela souligne la croyance en une spontanéité de l'héritage. Or, elle n'existe pas et sans dispositifs d'accompagnement et de soutien ambitieux, l'héritage demeure un outil marketing. Pensons aux effets escomptés de la Coupe du monde 2019 et à la réalité...

Il en va de même de la conviction du rôle du sport dans l'amélioration de la cohésion sociale. Considéré comme façonné autour de vertus, le sport permettrait de rapprocher les individus. L'héritage repose dans ce cas sur la croyance en des valeurs consubstantielles au sport, il correspond à une essentialisation déconnectée du social. Elle se double d'une appréhension de l'événement isolée de toute contingence. En raison de sa caractérisation sportive, les effets constatés seraient liés à son déroulement, en négligeant le contexte dans lequel il se produit qui peut aussi expli-

quer certaines des retombées constatées. A ce sujet, l'obsession de l'évaluation de l'héritage social illustre la croyance en un rapport de causalité entre événements et changement social, ce que toutes les études invalident !

Leur rôle dans l'aménagement des territoires est aussi une constante. Les besoins en matière d'équipements seraient une opportunité pour permettre leur accès à un large public. Cette position tend à nier les dynamiques sociales et culturelles (éducation, etc.) sur lesquelles reposent l'engagement sportif.

Mon laboratoire a engagé des travaux de recherche, mais il est frappant de constater le désintérêt des organisateurs qui répètent les mêmes erreurs.

B.C. : Tu as coordonné un livre sur les héritages des événements sportifs, dont bien entendu les JOP de 2024 sont un point de fixations et de réflexion.

Peux-tu nous dire ce qu'est un événement sportif ?

M.A. : Il y a plusieurs catégories d'événements. Du local à l'international, du mono sport au multisports, ils regroupent une grande diversité.

On peut définir un événement comme la rencontre entre une situation et son retentissement. Une manifestation sportive n'est donc pas un événement a priori, elle ne le deviendra que si elle recoupe au moins quatre aspects. Il faut d'abord qu'il y ait une intensité liée à son déroulement (records, etc.). Il faut qu'il se déroule des faits imprévus et provoqués par sa tenue. Il faut qu'il y ait retentis-

sement au-delà de la sphère des individus concernés (par exemple il n'interpelle pas que le monde du sport). Enfin, les conséquences à long terme d'une manifestation fondent un événement. L'effet transformateur d'une manifestation est donc une dimension essentielle qui permet de la convertir en événement. On pourrait ainsi dire que sans héritage, pas d'événement, ce qui remettrait en cause quelques convictions !

B.C. : Plusieurs articles développent une analyse de l'héritage. Ils montrent qu'il apporte une caution aux grands événements sportifs et l'utiliser participe à la stratégie rhétorique qui crée une hiérarchie entre les différentes formes du sport. Qu'en est-il ?

M.A. : Il est évident qu'il sert à rendre légitime quelque chose qui est discuté. Le terme d'héritage présuppose la transmission d'un capital, un don aux autres sans se préoccuper des tenants et des aboutissants. C'est pour cette raison que nous préférons parler d'effets, de retombées, qui peuvent être positifs, négatifs ou neutres.

Utiliser ce terme conduit à faire des raccourcis malheureux. En effet, il y a une différence fondamentale entre le sport à vocation sociale et le sport mis en scène au cours des grands événements sportifs. Elle repose sur des registres de pratique ou sur des modes d'organisation dissemblables. Souvent, les tenants du premier revendiquent une approche alternative au modèle compétitif érigé en modèle par les seconds. Or, l'héritage permet aux organisateurs des événements, de s'approprier le sport à vocation sociale en affirmant qu'ils vont permettre de le développer.

SPORT SCOLAIRE

ÉVOLUTION DU CONTRAT LICENCES

La commission s'est réunie à plusieurs reprises depuis la rentrée. Ont participé régulièrement et activement le SNEP-FSU, les élu.e.s des AS, des cadres UNSS (DD, DR et DNA), un coordonnateur de district, des chefs d'établissement. La commission travaille à l'évolution du calcul du contrat-licence et présentera ses propositions à la prochaine assemblée générale (mai-juin 2022). Il faudra néanmoins attendre les arrêtés budgétaires de 2021 et les décisions budgétaires modificatives du budget 2022 pour connaître la date éventuelle de sa mise en application.

Les analyses du SNEP-FSU enfin validées par des évaluations chiffrées

Lors de la première commission, un bilan du contrat-licences (demandé de longue date par le SNEP-FSU) a été réalisé par les cadres UNSS. Cette présentation a conforté les analyses que nous défendions à chaque instance **depuis 2011** et l'imposition à toutes les AS du contrat : preuve a été faite que le mode de calcul était fortement défavorable aux lycées et aux collèges

des académies présentant un nombre important d'établissements en éducation prioritaire (Créteil, Versailles, Aix-Marseille et Lille).

Les autres réunions se sont attachées à chiffrer les conséquences budgétaires qu'aurait l'évolution du calcul selon les leviers choisis. La direction nationale a estimé l'enveloppe possible à hauteur d'un million d'euros.

Les options prioritaires retenues par le SNEP-FSU

- Le choix possible pour les AS de choisir chaque année entre le contrat accompagné ou le contrat personnalisé.
- Un abaissement du paramètre de calcul du contrat en lycées (-2pts pour les lycées et -4pts pour les LP).
- Un montant de contrat plafonné à 3 000€.

Du travail encore en perspective, mais des avancées envisageables grâce au travail sans relâche de vos représentants !

✉ nathalie.francois@snepfusu.net



ÉQUIPEMENTS

Le SNEP-FSU 93 mobilise les acteurs de l'EPS, du sport scolaire et du mouvement sportif de Seine-Saint-Denis !

2 ans des JOP de 2024, les attentes en matière de politiques publiques de l'EPS et du sport ne vont toujours pas dans le bon sens du point de vue de l'égalité d'accès à la pratique sportive pour toutes et tous.

Le SNEP-FSU 93 a coorganisé un séminaire de travail avec M-G BUFFET à l'Assemblée Nationale, 2^{ème} temps fort après le lancement du Collectif PERmanent avec de nombreux élu.es (CD 93, maires, élus aux sports, député.es), des directeurs des sports, des président.es de comités sportifs, le STAPS de Bobigny, la FCPE 93 et des profs d'EPS /élu.e.s des AS du 93. Ce « CoPER 93 » a pour vocation d'exister au-delà de 2024, l'action collective entre ces acteurs est essentielle pour défendre nos intérêts face au désengagement de l'Etat.

Après un échange de témoignages et une réflexion sur les besoins dans les villes, nous avons développé le comité de parrainage de **l'Appel/Pétition⁽¹⁾ pour 6 Milliards d'euros pour l'EPS et le sport dans notre département**. Le 93 a besoin d'un rattrapage exceptionnel en installations sportives et en matière de politique sportive. Des initiatives locales, dans les clubs, le STAPS, les villes et avec les profs d'EPS sont à venir afin de populariser cette exigence d'égalité et de service public. Un **appel aux athlètes** va être lancé pour mobiliser les sportives et les sportifs de



haut niveau issu.es de notre territoire, afin de soutenir la démarche et mobiliser localement lors des initiatives à venir.

Alors que le COJO de Paris 2024 revoit à la baisse « l'héritage » initialement promis et que le gouvernement fait du sport un support de com' ou de polémiques, **le 93 ne veut pas être une simple caution pour l'obtention**

des JOP 2024 et fera entendre le besoin d'une politique sportive pour l'ensemble de la population !

✉ Contact : s2-93@snepfusu.net

(1) retrouver les infos et signer la pétition sur www.snepfusu-creteil.net/wp/jop-paris-2024/

LE VÉLO :

“UNE ARME D'ÉMANCIPATION MASSIVE ET/OU EN EPS, UN ENJEU SCOLAIRE VITAL”



Une récente étude⁽¹⁾ montre que la pratique du vélo des scolaires a diminué très fortement. Cette baisse touche notamment les déplacements vers les établissements scolaires, mais aussi loisirs et autres. Le vélo a quasiment disparu de la plupart des écoles primaires, mais il a aussi très fortement baissé parmi les collégiens qui constituaient il y a 30 ans la catégorie la plus adepte. Il en est de même pour les lycéens.

Pour les déplacements vers les établissements scolaires, cette baisse se fait en partie au profit des transports en commun dont l'offre s'est améliorée, mais surtout en faveur de l'accompagnement en voiture des parents, notamment vers les écoles primaires.

Or, il y a des enjeux importants à cet enseignement en EPS.

Un 1^{er} enjeu d'émancipation : une EPS émancipatrice doit donner de nouveaux pouvoirs aux élèves, qui leur permettent de changer leur rapport au monde, d'élargir leur champ d'action. Avec l'enseignement des disciplines du vélo en EPS, c'est un tout nouveau champ qui s'ouvre à nos élèves, notamment aux filles dont la présence parmi les pratiquants réguliers et de loisirs est bien en dessous de leur proportion.

Un 2^{ème} enjeu climatique : l'EPS ne peut se penser hors des enjeux environnementaux, c'est le sens de la motion bifurcation écologique de notre der-

nier congrès. En effet, limiter le réchauffement à 2°C, c'est laisser près de 80 % des ressources fossiles connues dans le sol. Cela a des implications lourdes, dont la diminution massive de l'utilisation de l'énergie fossile dans nos transports quotidiens. Si le défi est immense, nombre de déplacements en voiture dans les agglomérations font moins de 3km, ce qui est largement réalisable à vélo. Or, les pratiques sportives des jeunes influencent fortement leurs pratiques de loisirs et l'étude⁽¹⁾ précise qu'il n'y a pas de pratique utilitaire élevée sans une pratique régulière de loisirs élevée. Développer cette pratique en EPS, en AS, la démocratiser pleinement est une nécessité. Certes, si l'aménagement urbain et le développement de politiques

publiques en faveur des mobilités douces sont essentiels, il est pour autant nécessaire⁽²⁾ de transmettre à tou.te.s nos élèves, les compétences et le plaisir de cette pratique.

Bien sûr, cet enseignement pose des questions lourdes, de matériel et de sa fabrication, de coût, de maintenance, d'encadrement, mais l'enjeu en vaut à coup sûr la « chandelle », ou le guidon !

✉ benoit.chaisy@snefsu.net

(1) Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France, Dossiers de la DGE, avril 2020

(2) Selon le cabinet Carbone 4, supprimer l'ensemble des trajets courte distance en voiture permettrait de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 10 % de l'empreinte carbone totale des français.



« 26 JANVIER 2022 : JOUR DU DÉPASSEMENT À L'UNIVERSITÉ (JdD) »

C'est le jour à partir duquel l'université ne fonctionne plus que « grâce » aux heures non statutaires jusqu'à la fin de l'année universitaire. C'est-à-dire avec les heures complémentaires (HC), les contractuels et vacataires. A cette date, tout le volume horaire correspondant aux obligations de services des enseignants et enseignants chercheurs (EC) a déjà été consommé. Ce calcul national⁽¹⁾ du SNESUP-FSU a été inspiré de ce que nous avions lancé en STAPS où le JdD était atteint dès le 1/12/2021 pour celui de Bobigny, le 11/12 à Marne la Vallée, le 13/12 à Rouen, le 12/01/2022 à Rennes, le 13/01 à Orléans, le 15/01 au Mans, ... Ce JdD du 26/01 est une moyenne et renvoie au fait qu'il y a aussi des grosses disparités de moyens entre universités et au sein de celles-ci, et que les UFR STAPS sont bien une des filières les plus sous-dotées. Ces éléments ne font que réaffirmer le sous-investissement reconnu officiellement (Cf. bulletin 995).

Or, suite aux actions STAPS depuis la rentrée 2021, la ministre⁽²⁾ engagerait plus de 3 millions d'euros pérennes à partir de la rentrée 2022 qui devraient se traduire par le recrutement, a minima, d'une quarantaine de postes d'EC, d'enseignant.e.s et BIATSS ciblés pour les STAPS.

Notre appréciation est double : nos actions publiques ont enfin obligé le MESRI à répondre mais en esquivant toujours la hauteur des demandes/besoins⁽³⁾ et en gardant son objectif de limiter la dépense publique (investissement) vers la jeunesse. Ces 3 millions correspondent à peine à la moitié des besoins en urgence pour la rentrée 2022 que nous estimons à plus de 100 postes (soit 7 millions) et implicitement reconnus par la Dgesip. Urgence qui ne serait que le début du plan pluriannuel de rattrapage STAPS chiffré à près de 1 100 postes (100 millions). **Mais ce fléchage, et le fait de trouver des moyens supplémentaires, qui étaient im-**

possible il y a encore 3 mois (cf. autonomie budgétaire des universités), montrent qu'avec l'action, le possible se réouvre.

Nous devons donc rester mobilisés à tous les niveaux, ne pas nous laisser endormir par cette annonce qui nous ferait retourner dans cette adaptation mortifère. Il s'agit aussi d'inscrire ces enjeux dans les échéances électorales à venir qui engagent des projets de sociétés différents dont l'université fait partie...

✉ pascal.anger@snefsu.net

(1) Cf. <https://lesite.snefsu.fr/les-secteurs/enseignement-superieur/suaps-ge/jour-du-depassement-a-l-universite/>

(2) Confirmé par notre rencontre avec la directrice de la Dgesip (Direction général des moyens...)

(3) Il y a 49 STAPS (+ 12 antennes) et où on voit l'extrême faiblesse de la réponse (reconnue là encore par la Dgesip)

JEUNESSE ET SPORTS AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE : UN AN APRÈS LE TRANSFERT

A lors que le transfert des missions et personnels JS à l'Éducation Nationale fait l'objet de groupes de travail nationaux depuis 2019 et que celui-ci est effectif depuis le 01/01/21, force est de constater qu'il persiste tellement de dysfonctionnements sur les territoires que beaucoup d'agent.es regrettent d'avoir quitté les services interministériels chargés de la cohésion sociale.

Pourtant, après 10 ans de maltraitance au sein des ministères sociaux (effectifs qui ont chuté de 45 %, missions dévoyées, statuts attaqués, ...), le retour de Jeunesse et Sports dans une sphère éducative était porteur d'espoirs. Sans être naïf sur les difficultés qui nous attendaient en rejoignant l'Éducation Nationale, le SNEP-FSU s'est inscrit dans un dialogue social plutôt serein et constructif au niveau national, avec une prise en compte des spécificités JS se traduisant par des actes concrets tels que l'élaboration de textes réglementaires, l'envoi de notes de service dédiées dans les rectorats et DS-DEN, la (ré)ouverture des concours JS, ...

Malheureusement, dans un contexte également marqué par la réforme de la gouvernance du sport (Agence Nationale du Sport) et la crise sanitaire, tout est plus compliqué sur le terrain. Les personnels JS ne supportent pas de voir leur métier empêché par des interlocuteurs ne comprenant pas que les spécificités JS s'expliquent par la nature de nos missions. Ainsi, le refus de se voir imposer des jours de congés pendant certaines vacances scolaires n'est pas une revendication corporatiste et il ne suffit pas de permettre aux agents JS d'accéder aux



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

bureaux pendant que les rectorats ou DS-DEN sont fermés pour leur permettre de travailler. En effet, la continuité du service public implique de pouvoir répondre aux questions des usagers, mener en urgence une enquête administrative suite à un accident dans un accueil collectif de mineurs, lors d'un séjour SNU ou à l'occasion d'un stage sportif, notifier une mesure d'interdiction à un animateur accusé de violences sexuelles, ... Il faut donc que des personnes habilitées à prendre des actes officiels (hiérarchies) soient présentes, que le service courrier ne soit pas suspendu, que les véhicules de service soient accessibles, ... De même, disposer d'imprimantes couleur en nombre, de salles de réunion équipées d'un système de visioconférence, d'ordinateurs permettant d'utiliser les applications métiers, ne sont pas des caprices !

Dans ce contexte, le rôle des élu.es du SNEP-FSU dans les instances est plus que jamais primordial.

✉ gwenaelle.natter@snepfusu.net



QUI SONT LES FRAUDEURS ? QUI SONT LES MENTEURS ?

Que n'entendions nous pas au sujet des chômeurs qui refusaient les emplois et qui du coup pénalisaient la reprise économique de la France. Or, un récent rapport de Pôle Emploi vient de balayer cet argument, en précisant que seulement 15 % des emplois ne seraient pas pourvus et souvent sans que cela ne soit de la responsabilité des demandeurs d'emploi. C'est scandaleux quand on sait que c'est précisément sur la base de cet argument que les conditions d'indemnisation du chômage ont été durcies, mettant ainsi près d'un million et demi de chômeurs en plus grande difficulté. Scandaleux, quand on sait que ces mesures ont permis de faire baisser artificiellement les chiffres du chômage, du fait des radiations massives à quelques encablures de l'échéance des présidentielles et ainsi servir le bilan d'un président qui n'aura au final rien fait pour développer l'emploi. Il n'y a qu'à en juger sur l'emploi des fonctionnaires et particulièrement chez les enseignant.es, alors que les besoins sont immenses.

Que n'entendions nous pas au sujet des fraudeurs au RSA qui seraient responsables du creusement des déficits sociaux. Or, les chiffres disent tout autre chose, puisque le nombre de bénéficiaires a diminué et que nombre d'entre eux ne font pas valoir leur droit alors qu'ils le pourraient. Ceci se traduit par le fait que cette année, 750 millions d'euros budgétés n'auront pas été dépensés. Il n'est pas inutile de rappeler que les

moins de 25 ans sont exclus de ce dispositif, alors que nous avons pu voir pendant la crise sanitaire de nombreux étudiants recourir à l'aide alimentaire.

La pauvreté ne cesse de progresser car elle touche près de 15 % de la population et la jeunesse est de plus en plus impactée.

En parallèle, les résultats des entreprises du CAC 40 pour l'année 2021 sont une fois de plus indécentes. Pendant la crise, ils auront progressé de 29 % et les dividendes versés aux actionnaires atteindront encore des sommets. Nombre de ces entreprises continuent de percevoir des aides de l'État au travers de dispositifs tels que le CICE ou le CIR, sans aucune contrepartie et sans aucun contrôle.

Face à une situation sociale qui voit tant de nos concitoyens dans la galère, jeter l'opprobre sur eux, les accuser de tous les maux quand en parallèle les milliards sont distribués sans retenue, permettant aux plus riches de continuer de s'enrichir est inacceptable. Il serait vraiment temps de s'attaquer à la pauvreté en développant l'emploi et augmentant sérieusement les salaires, les pensions et les allocations. Les fraudeurs ne sont pas ceux qu'on croit, n'en déplaise aux menteurs !

✉ polo.lemonnier@snepfusu.net

POUR CONVAINCRE, IL FAUT ÊTRE CONVAINCU !

Se convaincre et convaincre que tout est lié et qu'il est possible de faire d'autres choix, c'est s'ouvrir des perspectives mobilisatrices. Si l'on en juge par les 500 000 euros versés au cabinet Mackinsey afin d'assurer la préparation d'un séminaire qui avait pour vocation de « réfléchir aux grandes tendances des évolutions du secteur de l'enseignement », les 75 millions rendus par J.M. Blanquer sur le budget de l'éducation nationale pour 2021, n'y aurait-il pas mieux pour nos élèves, pour nos métiers ? De l'argent, il y en a, encore faut-il avoir la volonté de le mobiliser à bon escient et d'investir dans l'école publique. Nombre de rapports publiés montrent l'enrichissement sur la période de crise sanitaire des plus riches, tandis que d'autres passent sous le seuil de pauvreté. Le fossé des inégalités se creuse inexorablement. Ainsi, les cinq premières fortunes françaises ont doublé leur richesse depuis le début de la pandémie et possèdent autant que les 40 % les plus pauvres en France. Ce gouvernement continue pourtant dans sa logique et se refuse à la modifier en remettant en cause ses choix fiscaux tels l'ISF, le CICE et en étant bien timide pour récupérer l'argent de l'évasion ou la fraude fiscale, tout en continuant de s'attaquer aux plus faibles comme les chômeurs. C'est un vrai choix de société qui est fait.

Avoir 35 élèves par classe, ne pas voir son salaire augmenter, avoir des conditions de travail dégradées ne sont pas des fatalités, il serait tout à fait possible d'y remédier.

Pourquoi se mobiliser maintenant est important ?

Il faut déjà caractériser la période 2017-2022. Il y a, depuis le début du quinquennat, une volonté farouche de transformer profondément la société, de revenir sur les conquêtes sociales et de remettre en cause le modèle social français, dont les services publics et la fonction publique telle qu'elle a été pensée en 1983, sont des fondements. Durant ce quinquennat, impacté par la crise sanitaire, plusieurs mouvements sociaux rappellent à Macron et son gouvernement qu'un grand décalage existe entre eux, les grands patrons, les actionnaires et une grande partie de la population française qui n'arrive pas à joindre les deux bouts et se trouve en grande difficulté, ne pouvant, pour beaucoup, se loger et manger correctement. Ces mouvements,



© Bastien Tessier

comme celui des gilets jaunes, et la contestation sur la réforme des retraites ont été violemment réprimés et ont donné lieu à des violences policières. L'objet d'une telle gestion des crises sociales est bien de tenter de faire taire toute contestation pour poursuivre la mise en œuvre des politiques de régression sociale. Mais aujourd'hui, et plus que jamais dans ce contexte d'élection politique, il faut faire front et monter la pression sur la base de nos revendications. Ce ne sont pas tant les promesses des candidats qui sont importantes mais de les obliger, par la pression de mobilisations massives, à satisfaire nos légitimes exigences pour la justice sociale. Nous nous étonnons parfois de ce que ce gouvernement aura été capable de détruire pendant 5 ans, mais hormis les mobilisations contre la réforme des retraites, qui a été abandonnée, ou la mobilisation du 13 janvier qui a poussé Castex à intervenir, nous n'avons pas suffisamment réussi à nous mobiliser massivement pour contrecarrer cette funeste politique. Pourtant, rien n'est immuable, et l'histoire nous démontre que lorsque les mobilisations sont larges et massives, les choses peuvent changer.

Se mobiliser maintenant le 8 mars dans la grève féministe et le 17 mars pour les salaires, les pensions et l'emploi, c'est se donner les moyens d'être entendus immédiatement et aussi, et surtout, de peser pour la suite. C'est faire pression pour que les questions de pouvoir d'achat

et d'égalité soient non seulement traitées dans les débats politiques, mais qu'elles prennent corps dans les programmes.

Mais encore une fois, comme pour les retraites ou le 13 janvier, lors de la grève à l'éducation, pour être entendus, c'est massivement qu'il faut être en action et dans la rue !

Reprenons en main notre destin, soyons engagé.es et rassemblé.es dans l'action !



CLIMAT

Dans la rue le 12 mars pour un sursaut écologique et social

Appel des organisations membres de « Plus jamais ça ! » à rejoindre les marches pour le climat et la justice sociale.

À quelques semaines de l'élection présidentielle, l'urgence climatique et sociale est absente des débats.

Mobilisons-nous le 12 mars dans la rue pour la justice climatique et sociale !